

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 22 septembre 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 22 septembre de l'an deux mille vingt-six à 18h, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 28

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PHILIPPE, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs BURG, COUSI, CROS, FERAL, GALAN, GAUTIER, HENRY, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.

Absents : M. ESTRISPEAU a donné procuration à M. BURG, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à M. RENAULT, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Messieurs LOPINET et PETIT sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, ICHES et LOMBARD sont absents

Monsieur SOUDARIN Tristan a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3374

Objet : URBA - Délibération fixant les objectifs et modalités de la concertation pour la modification n°6 du PLUi

Elisabeth BIRS, Présidente de la Communauté de Communes, expose :

La délibération proposée a pour objectif de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable avec le public dans le cadre de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), engagée par arrêté n°2026_14 , et ayant pour objectif la modernisation et la sécurisation du site industriel de l'usine d'eau minérale située à Saint-Antonin-Noble-Val.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation préalable.

Le conseil communautaire :

Entendu l'exposé de la Présidente ci-dessus ;

Vu l'arrêté n°2026_14 engageant la modification n°6 du PLUi ;

Vu l'article L103-3 du code de l'urbanisme disposant que « *la concertation peut être organisée même lorsqu'elle n'est pas obligatoire* » ;

AR Prefecture

082-248200107-20260922-2026_3374-DE
Reçu le 29/09/2026

Considérant l'intérêt d'associer le public aux évolutions du PLUi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'objectif poursuivi pour la concertation avec le public : « *Compléter le dispositif de concertation mis en œuvre par le porteur de projet de modernisation et de sécurisation du site, en recueillant en amont les observations et propositions* »
- APPROUVE les modalités de concertation avec la population :
 - ouverture d'un espace d'information sur le site Internet de la CCQARGA et mise à disposition des documents d'étude finalisés sur cet espace ;
 - enregistrement et conservation des observations ;
 - transmission des observations au porteur de projet, avec sollicitation d'un mémoire de réponse en retour.
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 22 septembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Tristan SOUDARIN



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>